

## Compte-rendu suivi de la Négociation Séquencement/Cadencement des négociations du second semestre 2021 du 18/05/2021

Délégation Cfdt : Jean Christophe DROUET et Bruno ANDRE  
Présents pour la Direction : Philippe LE-BLON-BOITIER (DRH), Florence MENU, Adelaïde ROUSSEAU  
Et les autres OSR : CFE-CGC, CGT, FO

### Ce qu'il faut retenir (en 1 minute)

=====

#### De quoi s'agit-il ?

Organisation et séquencement des négociations pour le second semestre 2021

#### Situation de la négociation

Suivi accord de séquencement de juin 2020

#### Objet de la séance :

Définir le calendrier des séances de négociation ainsi que leur contenu.

En complément :

- 🇫🇷 Présentation de la nouvelle Banque de Données Economiques et Sociales
- 🇫🇷 Avenant accord concernant les Représentants de Proximité
- 🇫🇷 Préparation de la prorogation du plan unilatéral, terminé en décembre 2019, sur l'anticipation des départs à la retraite.

#### Apports Direction :

- **Présentation tableau de suivi des accords (finalisés, en cours et à venir) + agenda**
- **Remise du projet d'avenant RP**
- **Remise du PPT BDES et présentation en ligne du site**
- **Un texte sera remis ultérieurement pour la prolongation de l'accord sur le départ en retraite**

#### Revendications, commentaires Cfdt :

- **La CFDT a donné son accord de principe sur l'organisation de l'ensemble des négociations. Il reste à affiner le calendrier. A noter qu'un premier accord d'intéressement pourrait être mis à la signature pour début juillet et que la négociation NAO « salaire / temps de travail » 2021 commencera le 16 juin. Une dernière négociation sur les frais de santé/prévoyance pourrait commencer en fin d'année en fonction du renouvellement du contrat avec le prestataire.**

- RP, texte à la signature pour le 2 ou 3 juin. Il va être possible de réorganiser des désignations de nouveaux RP là où il en manque suite aux carences de candidatures ou aux problèmes de majorité absolue.
- BDES, les liens pour accéder au site seront disponibles début juin. Des présentations seront organisées en région. Rappel la BDES est un outil à la disposition des mandatés, des élus et des services RH. L'architecture est plus conviviale que la précédente !
- Retraite, nous n'avons pas eu le temps d'aborder le sujet. Un texte va nous être remis.

## Le compte rendu (en + d'une minute)

=====

Séance unique avec un objectif principal, l'organisation des prochaines séances de négociation jusqu'à décembre 2021. Il y a 3 points en complément :

- 📄 Présentation de la nouvelle Banque de Données Economiques et Sociales
- 📄 Avenant accord concernant les Représentants de Proximité
- 📄 Préparation de la prorogation du plan unilatéral, terminé en décembre 2019, sur l'anticipation des départs à la retraite.

L'ambiance générale était plutôt calme et constructive !

### 1- SUIVI ACCORD DE SEQUENCEMENT DES NEGOCIATIONS

Le DRH nous informe que le budget étant validé, les enveloppes financières disponibles peuvent être définies. Il précise que la négociation sur l'intéressement doit se scinder en deux pour proposer un premier accord à la signature pour fin juin, afin de pouvoir verser un éventuel intéressement dans les premiers mois de 2022. Un texte complet sera présenté à la prochaine séance du 1 juin. Nous pourrons compter sur l'expert de SYNDEX pendant la préparatoire. La CFDT a insisté pour que le projet d'accord nous soit remis suffisamment à l'avance. La NAO salaires et temps de travail débutera le 16 juin avec cette année **une proposition d'augmentation générale !** Mais sans doute en-deçà de la demande de l'intersyndicale en 2020, de 70€. A suivre...

**La CFDT, comme d'autres organisations, réaffirme la demande d'une augmentation de la PRU à hauteur de 70€. L'intéressement ne doit pas se substituer à une partie d'éléments de salaire. Il est lié à des critères de résultat qui en font un dispositif aléatoire. Nous rappelons que l'augmentation de la PRU bénéficie davantage aux petits salaires. Notre priorité est une augmentation généralisée, le plus haut possible.**

La négo « Egalité Pro » dont la première séance du 6 mai a été annulée reprendra après une réunion de suivi de l'accord actuel en novembre avec une première séance en décembre.

**La CFDT, à la suite de la CFE-CGC, rappelle que nous nous étions engagés sur l'accord en cours à la condition de reprendre rapidement une nouvelle négociation pour se donner le temps. Nous prenons acte de ce décalage, à regret, en insistant pour que le bilan de novembre intègre bien tous les critères de l'accord et de démarrer la négo, avant la fin de l'année.**

PLBB se félicite de l'accord « Télétravail » signé à l'AFPA. On reprendra les phases 2 et 3 en octobre ou novembre, une fois que l'on sera revenu dans un temps « normal » avec les premiers télétravailleurs réguliers hors situation exceptionnelle. L'Afpa fixe l'objectif à début septembre pour un retour aux activités en présentiel. Pour information, plus de 4000 personnes (CDI et CDD) vont bénéficier de la prime de 110€ en mai. Il y a toujours la possibilité de s'inscrire dans SIRH (versement avec la paie de juin).

**A la demande de la CFDT les salariés qui ont quitté l'Afpa en avril, vont aussi en bénéficier s'ils ont télétravaillés en début d'année.**

« Droit à la déconnexion » reprendra après l'été.

La fin de la négo « GEPP (ex GPEC) » est décalée d'octobre à décembre.

« Déprécarisation », Avec FO nous portons cette thématique depuis le PSE et nous demandons que le calendrier soit accéléré, alors que la Direction nous propose de la décaler dans le temps.

Enfin, PLBB pense aussi démarrer d'ici la fin de l'année, deux négociations pour :

« Frais de santé et prévoyance » dans le cadre du renouvellement du contrat avec notre prestataire. Une analyse comparative de notre régime devra être faite en amont.

« Travail de nuit » (pour rappel, une première séance, sans suite, a eu lieu en 2020 dans le cadre de la PROMO 16-18)

## **2- SUIVI ACCORD RP**

Un texte d'accord nous est communiqué avec les modifications suivantes :

- ✚ Possibilité de procéder aux nominations de RP lorsqu'il y a eu carence de candidats ou pour ceux n'ayant pas obtenu la majorité absolue
- ✚ Désignation à la majorité relative
- ✚ Être candidat sur son lieu de travail au sein de son entité administrative de rattachement (ex : un salarié rattaché administrativement à une DR et travaillant dans un centre de la région, peut se présenter en tant que RP sur son centre)

Il sera proposé à la signature pour début juin. PLBB pose la question d'une représentation pour Territoire Digital et de reprendre la répartition au niveau du siège. Ces deux sujets méritent plus de réflexion et restent en suspens.

**Cette demande était portée par la CFDT et nous sommes satisfaits de la proposition. Les CSE pourront donc reprendre les désignations là où les RP ne sont pas au complet.**

## **3- PRESENTATION DE LA BDES**

FM nous fait une démonstration en live du nouvel outil. Il est plutôt fluide et ergonomique. Pas photo par rapport à l'ancienne BDES ! La BDES est consultable par les services RH, DR, Direction du Siège, mandatés et élus. Des niveaux d'autorisation sont précisés dans l'accord du 6 novembre 2020. Les liens seront envoyés début juin et des présentations seront réalisées en région.

## **4- PROROGATION PLAN UNILATERAL INTERGENERATIONNEL**

Nous n'avons pas eu le temps d'échanger sur le sujet. La Direction nous proposera un texte. L'objectif est de proroger le plan terminé en décembre 2019 pour permettre aux futurs retraités de pouvoir bénéficier de 2 mois de congés supplémentaires s'ils anticipent leur demande de départ 1 an avant. Dispositif qui durera jusqu'à un nouvel accord inclus dans la GEPP en cours de négociation.



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

La CFDT porte cette demande depuis très longtemps. Mieux vaut tard que jamais ! Mais nous le regrettons car des personnes concernées n'ont pas pu bénéficier de ce plan ni des mesures du PSE et sont parties sans rien. Nous espérons que dans ce texte seront inclus les collègues qui doivent partir dans moins d'un an et qui ne seront, de fait, plus dans le délai d'une année.